

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

ATTRACTIVITÉ - PATRIMOINE HISTORIQUE : CONVENTION D'ANIMATION TRIENNALE ENTRE LA CAN ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE COUDRAY-SALBART

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Méлина TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - PATRIMOINE HISTORIQUE : CONVENTION D'ANIMATION TRIENNALE ENTRE LA CAN ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE COUDRAY-SALBART

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et sa compétence en matière de valorisation du patrimoine historique communautaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2023.487.SP de la séance plénière du Conseil régional du 27 mars 2023 adoptant les principes et modalités de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités régionales,

Vu la délibération n°2025.317.SP de la séance plénière du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 mars 2025 modifiant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération n°2025.1033.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2025 approuvant les dispositions de convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAN,

Vu la délibération n°C06-09-2025 du Conseil d'Agglomération en date du 29 septembre 2025 approuvant les dispositions de convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAN,

Considérant l'intérêt culturel, éducatif et touristique que représente le Château de Coudray-Salbart pour le territoire de la CAN,

Considérant qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en octobre 2025, suite à la délibération du 29 septembre de la même année, afin d'identifier un opérateur en capacité d'assurer l'animation, la médiation, l'accueil du public ainsi que la valorisation et le petit entretien courant du site,

Considérant que seule l'association des Amis du Château de Coudray-Salbart a répondu à cet AMI en présentant un projet complet d'accueil du public, d'animations et de valorisation du site, intégrant les missions d'entretien courant et de médiation patrimoniale,

Considérant que cette proposition répond aux objectifs fixés par la CAN en matière de développement touristique et de préservation du patrimoine, et qu'il convient de formaliser les conditions d'occupation et d'exploitation du site par voie de convention d'occupation domaniale, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques,

Objet de la convention

La convention d'occupation domaniale, annexée à la présente délibération, a pour objet de :

- Autoriser l'Association des Amis du Château de Coudray-Salbart à occuper et utiliser le site communautaire du Château de Coudray-Salbart pour ses activités de médiation patrimoniale, d'accueil du public et d'animation ;
- Définir les conditions d'accueil du public, d'animation et de valorisation du site ;
- Préciser les obligations respectives des parties en matière d'entretien, de sécurité et d'assurance ;
- Rappeler les conditions financières d'occupation du domaine public.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Dispositions financières

Conformément aux articles L.2125-1 et L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance correspondant à l'avantage retiré par l'occupant.

Compte tenu du caractère d'intérêt général des missions exercées par l'Association et du fait que les recettes tirées de la buvette et des ventes associées demeurent accessoires, il est proposé de fixer une redevance annuelle symbolique de 120 € (soit 10 € par mois) correspondant à l'avantage limité procuré par l'occupation.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve, dans le prolongement de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancée à l'automne 2025 pour la valorisation du Château de Coudray-Salbart, la conclusion d'une convention d'occupation domaniale triennale (2026–2028) entre la CAN et l'Association des Amis du Château de Coudray-Salbart, conformément au projet annexé à la présente délibération ;
- Fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 120 € ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente déléguée, à signer la convention d'occupation domaniale ;

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente déléguée, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Elisabeth MAILLARD

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée